

Barème de nos honoraires HT et TTC- JANVIER 2024

Les honoraires, selon les cas, pourront être à la charge du vendeur, de l'acheteur ou encore partagés entre le vendeur et l'acheteur.

Le barème des honoraires est le suivant :

Le taux des honoraires « agence » fait systématiquement l'objet d'une négociation personnalisée avec le vendeur ou l'acheteur pour des raisons commerciales évidentes, au cas par cas.

Cas des ventes de biens immobiliers meublés, gérés ou non en résidence avec services (Charge « acheteur », quel que soit le montant de la vente) :

Maximum 7 % HT - 8,40% TTC - quelque soit le montant de la vente.

Cas des ventes de tous les biens immobiliers non meublés (Charge acheteur, ou vendeur ou encore partagés)

Maximum 10 % HT - 12% TTC – quelque soit le montant de la vente.

Cas particulier des ventes portant sur terrains, emplacements de parking boxes (Charge acheteur, ou vendeur ou encore partagés)

Maximum 13 % HT – 15.60% TTC – quelque soit le montant de la vente.

EURO PATRIMOINE IMMOBILIER

1 esplanade Compans Caffarelli BEES - 31 000 TOULOUSE